

Abdoulaye BAH
Membre de l'UFDG
Détenue à la Maison
Centrale de Conakry



Conakry, le 17 août 2021

Monsieur le Ministre de la
Justice, Garde des sceaux
Conakry

Monsieur le Ministre,

J'ai bénéficié avec trois de mes codétenus d'un régime de semi-liberté pour raisons médicales par décision en date du 16 juillet 2021 du Directeur National de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion.

Pendant que j'étais à mon domicile, j'ai reçu le samedi 07 août 2021 aux environs de 16 heures un appel téléphonique du Directeur National de l'Administration Pénitentiaire qui, après les salutations d'usage, m'a informé qu'il voulait me rencontrer le lundi 16 août 2021 à son bureau sans en indiquer les raisons.

C'est ainsi qu'à cette date, je me suis rendu effectivement au ministère de la Justice, accompagné de mon père âgé de près de 80 ans et d'un de nos avocats que j'ai pu joindre.

Arrivé sur les lieux, je me suis présenté au bureau du Directeur National de l'Administration Pénitentiaire qui m'a reçu avec les personnes qui m'accompagnaient. Il m'a laissé à son secrétariat en compagnie notamment de Elhadj Ibrahima Chérif BAH. Une vingtaine de minutes après, il est revenu avec environ quinze hommes en uniforme (policiers, gendarmes et gardes pénitentiaires) dont certains étaient porteurs d'armes. Il m'a dit que j'ai violé les termes et conditions du régime de semi-liberté sous lequel j'étais placé et que pour ce motif la mesure est retirée.

Je précise qu'il ne m'a à aucun moment indiqué l'obligation que j'ai violée. Il a tout simplement ordonné aux hommes en uniforme avec lesquels il était de m'embarquer et de me déposer à la maison centrale.

Telles sont les circonstances de ma réincarcération.

Ainsi, le jour où j'ai été reconduit au sein de l'établissement pénitentiaire, j'étais dans l'ignorance totale des faits qui m'étaient reprochés et qui ont motivé le retrait de ma semi-liberté.